PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE
MRC DE PORTNEUF

Séance extraordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue à la caserne située au 415, boulevard Chabot, le lundi 28 septembre 2026, à 19 h 00, à laquelle étaient présents;

Monsieur Guy Germain, maire.

Mesdames, Messieurs, Louise Magnan, Daniel Paquin, Shirley Drouin, Carmen-Adriana Szalontai et Mario Montambault formant quorum.

M^me^ July Bédard, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

RÉSOLUTION NO. 2026-09-202

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

ATTENDU que tous les membres du conseil sont présents;

ATTENDU que les membres du conseil renoncent unanimement à l'avis de convocation prévu à l'article 156 du Code municipal du Québec et consentent à la tenue de la présente séance extraordinaire;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M. MARIO MONTAMBAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE les membres du conseil présents renoncent à l'avis de convocation et consentent à la tenue de la présente séance extraordinaire du conseil municipal;

QUE seuls les sujets inscrits à l'ordre du jour soient traités lors de cette séance.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2026-09-203

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M^ME^ LOUISE MAGNAN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2026-09-204

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 270-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 270 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 4 987 277 $.

Je, soussignée, Shirley Drouin, conseillère au siège numéro 3, donne avis qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance de ce conseil le règlement numéro 270 -2 modifiant le règlement

numéro 270 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 4 987 277 $.

(S) SHIRLEY DROUIN
Conseillère au siège numéro 3.

PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES) :

Les questions doivent porter uniquement sur les points adoptés lors de cette séance extraordinaire.

Début : ___ h ____

Fin : _____ h ___

RÉSOLUTION NO. 2026-09-205

FIN DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALEXIS ST-GERMAIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De lever la présente séance à 20 h 25.

ADOPTÉE

_____	_____
July Bédard	Guy Germain
Directrice générale et greffière-trésorière	Maire